

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LACIE SA
INITIEE PAR**

SEAGATE SINGAPORE INTERNATIONAL HEADQUARTERS PTE. LTD



Le présent document relatif aux autres informations de la société LaCie (**LaCie** ou la **Société**) a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 27 novembre 2013, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 en date du 25 juillet 2006, modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011. Ce document a été établi sous la responsabilité de LaCie.

Le présent document complète la note en réponse de LaCie visée par l'AMF le 26 novembre 2013 sous le numéro 13-637.

Des copies de ce document et de la note en réponse sont disponibles sur le site Internet de LaCie (www.lacie.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues gratuitement auprès de :

LaCie SA
33-41, Boulevard du Général Martial Valin
75015 Paris
France

Un communiqué financier sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Sommaire

1.	Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général.....	3
1.1	Information financière	4
1.2	Informations relatives au capital social.....	4
1.3	Organigramme simplifié de LaCie à la date du présent document	5
1.4	Gouvernance de la Société.....	6
1.5	Communiqué du 3 octobre 2013.....	7
1.6	Communiqués du 15 novembre 2013	7
2.	Attestation de la personne responsable de l'Information relative à la Cie	12

Le présent document est établi par la Société LaCie S.A. (**LaCie** ou la **Société**) conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le **Règlement Général**), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Seagate Singapore International Headquarters Pte. Ltd, société immatriculée à Singapour sous le numéro 199700025H et dont le siège social est sis 50 Raffles Place #06-00 Singapore Land Tower 048623, Singapour (République de Singapour) (**Seagate PTE Ltd** ou l'**Initiateur**), en application de l'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 1° et 237-14 et suivants du Règlement Général de l'AMF, au prix de 4,50 euros par action LaCie (l'**Offre**).

A la date du dépôt de l'Offre, Seagate PTE Ltd détient 34 375 788 actions et droits de vote LaCie, représentant 94,85% du capital et du nombre total de droits de vote (ce nombre étant égal, sur une base théorique, à 36 243 653). En tenant compte des 60 000 actions auto-détenues par LaCie, les actionnaires minoritaires détiennent ensemble 1 807 865 actions LaCie représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote.

En conséquence conformément à l'Article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et aux articles 237-14 à 237-19 du Règlement Général, Seagate PTE Ltd a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire des actions qu'il ne détiendra pas encore, le plus tôt possible après la clôture de l'Offre, moyennant le paiement d'une indemnisation de 4,50 euros par action, nette de tous frais, cette indemnité étant égale au prix de l'Offre.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

LaCie est une société anonyme française au capital de 3 624 365,30 euros divisé en 36 243 653 actions de 0,10 euro (dix centimes d'euro) de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 33, boulevard du général Martial Valin, 75015 Paris, France, immatriculée sous le numéro 350 988 184 RCS Paris et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris (ISIN : FR0000054314).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de LaCie, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général, figurent dans le rapport financier annuel de LaCie incluant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2013, diffusé le 15 novembre 2013 (le **Rapport Financier Annuel 2012-2013**).

Le rapport de gestion décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2013 figure en pages 52 à 76 du Rapport Financier Annuel 2012-2013.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport, figurent respectivement aux pages 79 et 86 du Rapport Financier Annuel 2012-2013.

Le présent document met notamment à jour les informations relatives à la Société depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2012-2013 publié le 15 novembre 2013. Les communiqués publiés au titre de l'information périodique et permanente à partir de la publication du Rapport Financier Annuel 2012-2013 figurent dans le présent document.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site internet de LaCie (www.lacie.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de LaCie à l'adresse suivante : 33, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris, France.

1.1 Information financière

(a) Information sur les facteurs de risques et litiges

En dehors des risques et litiges présentés dans le rapport financier annuel 2012-2013, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

(b) Absence de changement significatif de la situation financière et commerciale de LaCie depuis la date de publication du Rapport Financier Annuel 2012-2013

A la date de dépôt du présent document, il n'existe aucun élément nouveau susceptible de constituer un changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe intervenu depuis la date de publication du Rapport Financier Annuel 2012-2013.

1.2 Informations relatives au capital social

Le capital social de LaCie s'élève à 3 624 365,30 euros et est divisé en 36 243 653 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le 3 août 2012, conformément au contrat d'acquisition signé le 14 juin 2012 entre Seagate PTE Ltd d'une part, M. Philippe Spruch et Diversita, une société contrôlée par Monsieur Philippe Spruch (les **Cédants**) d'autre part, Seagate PTE Ltd a acquis 23 383 444 actions LaCie détenues par les Cédants, représentant 64,52% du capital et des droits de vote, moyennant un prix d'acquisition de 4,05 euros par action LaCie (l'**Acquisition**).

Du fait de l'Acquisition, Seagate PTE Ltd qui ne détenait auparavant aucune action LaCie, franchissait ainsi le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société, entraînant l'obligation de déposer une offre publique obligatoire visant la totalité des actions LaCie.

Le même jour, dans un communiqué conjoint avec la Cie, Seagate PTE Ltd précisait qu'à la suite de discussions avec le conseil d'administration de LaCie, et en particulier avec les administrateurs indépendants, il avait décidé de déposer ce projet d'offre publique obligatoire (**l'Offre Obligatoire**), à un prix de 4,50 euros par action LaCie. Au moment du dépôt, Seagate PTE Ltd avait exprimé son intention de faire suivre cette Offre Obligatoire de la mise en œuvre un retrait obligatoire si les résultats de l'Offre Obligatoire le lui permettaient.

Dans cette perspective, le conseil d'administration de LaCie avait nommé le Cabinet Ricol Lasteyrie & Associés représenté par Mme Sonia Bonnet Bernard, agissant en qualité d'expert indépendant, aux fins que ce dernier se prononce sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre Obligatoire suivie éventuellement d'un retrait obligatoire.

Le 18 septembre 2012, sur le fondement notamment du rapport du Cabinet Ricol Lasteyrie & Associés concluant au caractère équitable du prix offert, l'AMF rendait une décision de conformité du projet d'Offre Obligatoire (Cf. D&I C1203 en date du 18 septembre 2012). La note d'information de Seagate PTE Ltd concernant l'Offre Obligatoire et la note en réponse de LaCie étaient concomitamment rendues disponibles sur le site de l'AMF.

A la clôture de l'Offre Obligatoire ouverte du 21 septembre 2012 au 18 octobre 2012, Seagate PTE Ltd détenait 33 394 113 actions LaCie représentant autant de droits de vote, soit 92,14% du capital et des droits de vote.

Entre le 26 octobre 2012 et le 1^{er} octobre 2013, Seagate PTE Ltd a acheté sur le marché 981 675 d'actions LaCie, à un cours de bourse toujours inférieur au prix de 4,50 euros par action.

A la suite de ces achats, le 3 octobre 2013, Seagate PTE Ltd détenait 34 375 788 actions LaCie représentant autant de droits de vote, soit 94,85% du capital et des droits de vote de LaCie.

Seagate PTE Ltd annonçait alors dans un communiqué publié le 3 octobre 2013, que compte tenu des 60.000 actions auto-détenues par LaCie, le nombre d'actions et de droits de vote détenu par les actionnaires minoritaires était inférieur à 5% du capital et des droits de vote et qu'elle envisageait en conséquence le dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire avant la fin de l'année 2013, à un prix égal au prix de l'Offre Obligatoire antérieure, soit 4,50 euros par action LaCie, sous réserve des conclusions d'un expert indépendant bientôt désigné par le conseil d'administration de LaCie, et de la décision de conformité de l'AMF.

Dès la diffusion de ce communiqué, l'AMF publiait un avis dans lequel elle annonçait l'ouverture d'une période de pré-offre durant laquelle, conformément aux articles 231-38 et suivants de son Règlement général, Seagate PTE Ltd était interdit d'acquérir des actions LaCie.

A la date du dépôt de l'Offre, le capital social et le nombre total de droits de vote de LaCie étaient répartis comme suit :

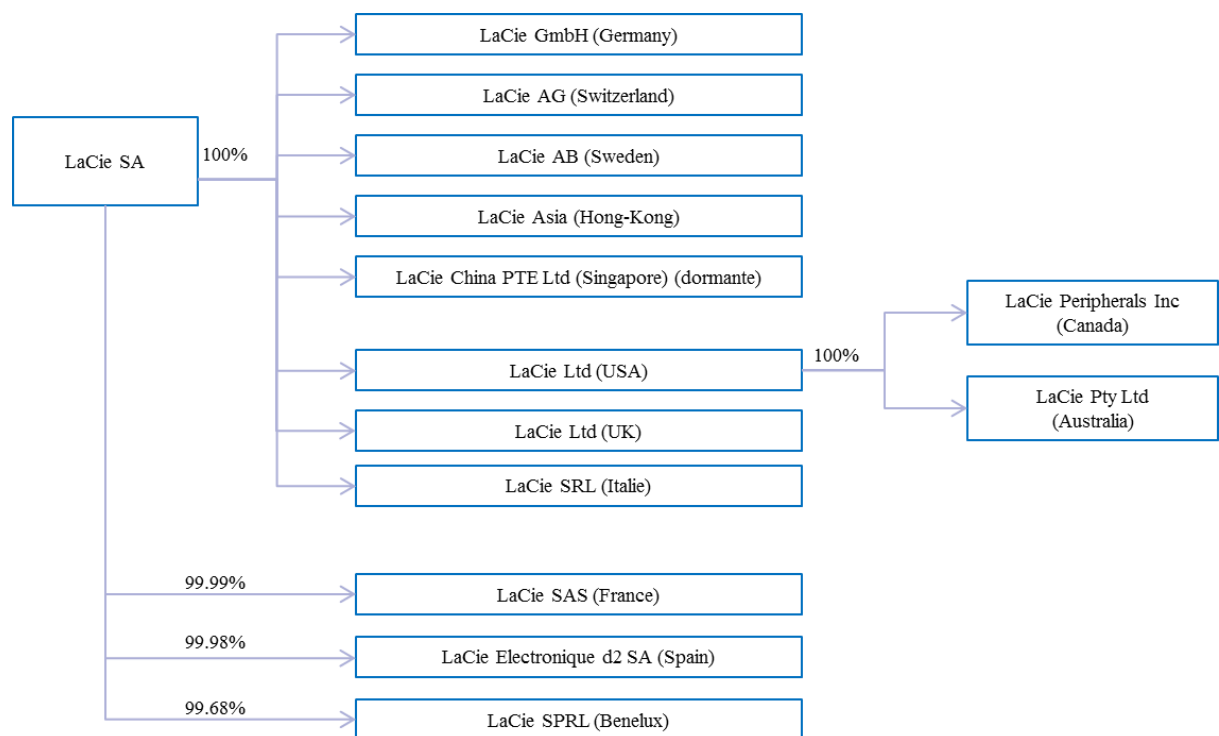
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Seagate PTE Ltd	34 375 788	94,85%	34 375 788	94,85%
Auto-detention	60 000	0,17%	60 000	0,17%
Autres actionnaires	1 807 865	4,98%	1 807 965	4,98%
Total	36 243 653	100%	36 243 653	100%

NB: les pourcentages en droits de vote ont été calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés aux actions émises, y compris les actions privées du droit de vote, en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (nombre de droits de vote théoriques).

A l'exception des actions LaCie mentionnées ci-dessus, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de LaCie.

A la date du présent document, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de LaCie.

1.3 Organigramme simplifié de LaCie à la date du présent document



Pailleurs, LaCie détient 2,2 % du capital de la Société Loewe AG.

1.4 Gouvernance de la Société

LaCie est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Lors de la réunion du conseil d'administration de LaCie qui s'est tenue le 2 août 2012, M. Guillaume Burfin et M. Laurent Katz ont démissionné de leur fonction d'administrateur de LaCie et ont été remplacés respectivement par M. Albert Pimentel et M. Kenneth Massaroni, sur proposition de l'Initiateur.

Ces cooptations ont été ratifiées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de LaCie qui s'est tenue le 21 décembre 2012.

Par lettre datée du 25 janvier 2013, la société Maignon Investissement et Gestion (MIG) SAS, représentée par M. Christian Haas, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et n'a pas été remplacée.

A la date de la diffusion du présent document, Le conseil d'administration de LaCie, qui comprend quatre membres dont un membre indépendant, est désormais composé comme suit :

Membres du Conseil d'administration	Fonction
Philippe Spruch	Président du conseil d'administration et Directeur Général
Albert Pimentel	Administrateur
Kenneth Massaroni	Administrateur
Beatrice de Clermont Tonnerre	Administrateur (indépendant)

Le 28 juin 2013, le conseil d'administration de LaCie a pris acte de la démission de M. Pierre Van Der Elst de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

1.5 Communiqué du 3 octobre 2013

« Seagate annonce qu'à la suite de son offre publique obligatoire sur les titres de LaCie (ouverte du 21 septembre 2012 au 19 octobre 2012) et d'acquisitions d'actions sur le marché, il détient 34.375.788 actions et droits de vote de LaCie, représentant 94,85% du capital et des droits de vote.

Compte tenu des 60.000 actions auto-détenues par LaCie, le nombre d'actions et de droits de vote détenu par les actionnaires minoritaires est inférieur à 5% du capital et des droits de vote de LaCie.

Seagate envisage en conséquence le dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire avant la fin de l'année 2013, à un prix égal au prix de l'offre publique obligatoire susvisée, soit 4,50 euros par action LaCie, sous réserve des conclusions d'un expert indépendant qui sera désigné par le conseil d'administration de LaCie, et de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers.

LaCie publiera ses comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2013, le 7 novembre 2013. »

1.6 Communiqués du 15 novembre 2013

- (a) Communiqué sur les résultats annuels pour l'exercice clos au 30 juin 2013 et la mise à disposition du rapport financier annuel au 30 juin 2013

« Exercice clos au 30 juin 2013

en milliers d'euros	30/06/2013 12 mois	30/06/2012 12 mois	var%
Produits des activités ordinaires	216 372	247 447	-13%
Marge brute	53 193 24,6%	65 879 25,8%	-19% -5%
Résultat opérationnel	1 683 0,8%	22 143 8,9%	-92%
Résultat financier	-3 935	296	-1429%
Charge d'impôt sur le résultat	-1 268	-5 411	-77%
Résultat net de la période	-3 519 -1,6%	17 027 6,9%	-121% -124%
BPA (€)	-0,10	0,47	-121%

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 novembre 2013. Les rapports des commissaires aux comptes ont été émis en date du 14 novembre 2013.

POINTS CLÉS DE L'EXERCICE

- Le 3 août 2012, le groupe Seagate Technology plc (NASDAQ: STX) et LaCie S.A. ont annoncé la réalisation de l'acquisition par la société Seagate Singapore International Headquarters Pte. Ltd. de l'intégralité des actions détenues par Philippe Spruch et sa holding de contrôle représentant 64,5% du capital de LaCie. A la suite de la réalisation de la cession de ses actions à Seagate, M. Philippe Spruch a rejoint Seagate afin de prendre la tête de la branche stockage grand public du groupe Seagate.
- La composition du conseil d'administration de LaCie SA a été modifiée le 3 août 2012 afin de refléter la participation majoritaire de Seagate dans le capital de la Société. Les nouveaux membres du conseil d'administration de LaCie SA ont été nommés par cooptation, le 3 août 2012.
- Le 28 juin 2013, M Pierre Van der Est a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué.
- Le 3 octobre 2013, Seagate a annoncé qu'à la suite de son offre publique obligatoire sur les titres de LaCie (ouverte du 21 septembre 2012 au 19 octobre 2012) et d'acquisitions d'actions sur le marché, il détient 34.375.788 actions et droits de vote de LaCie, représentant 94,85% du capital et des droits de vote. Compte tenu des 60.000 actions auto-détenues par LaCie, le nombre d'actions et de droits de vote détenu par les actionnaires minoritaires est inférieur à 5% du capital et des droits de vote de LaCie.
- Le 12 novembre 2013, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société Seagate Singapore International Headquarters Pte. Ltd, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant l'intégralité des actions de LaCie, au prix de 4,50 euros par action pendant une période de 10 jours de négociation. Ce projet d'offre, de même que le projet de note d'information déposé par Seagate auprès de l'Autorité des marchés financiers à cette occasion, restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.
- Préalablement à ce dépôt, l'expert indépendant, le cabinet Associés en Finance, représenté par M. Bertrand Jacquillat, désigné le 16 octobre 2013 par le Conseil d'administration de LaCie en

application de l'article 261-1 I et II 1° du règlement général de l'AMF aux fins qu'il se prononce sur le caractère équitable du prix de l'Offre devant être suivie d'un retrait obligatoire moyennant une indemnité (nette de tous frais) égale au prix d'Offre, a rendu son rapport le 8 novembre 2013. Ce rapport est reproduit dans son intégralité dans le paragraphe 8 du projet de note en réponse établi par LaCie et qui est disponible sur les sites internet de LaCie SA (www.lacie.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de LaCie SA.

- Seagate PTE Ltd a indiqué son intention, le plus tôt possible après la clôture de l'Offre, de demander la radiation des actions LaCie du marché réglementé NYSE Euronext Paris, et en application de l'article L.433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, de requérir auprès de l'AMF le retrait obligatoire des actions détenues par les actionnaires de la Cie qui n'auraient pas apporté leurs titres à l'Offre.

LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL HORS DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION EST DE 5,5% DES VENTES

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 216 M€ avec 45% des ventes réalisées en Europe, 38% dans la zone Amérique et 17% en Asie-Pacifique. Le chiffre d'affaires est en recul d'environ 13% par rapport à l'exercice fiscal précédent (247 M€ au titre de l'exercice 2011/2012). A parité comparable, le chiffre d'affaires est en décroissance de 14%.

- La marge comptable s'établit à 24,6% contre 25,8% lors de l'exercice précédent. Les coûts des ventes incluent les coûts directs de production (charges de personnel, amortissements des installations, dépréciations des stocks, coûts des retours de produits, et gains et pertes de change). La marge s'est bien maintenue après les événements exceptionnels de l'exercice FY12 liés aux inondations en Thaïlande et aux tensions mondiales sur les approvisionnements en disques durs.
- Les frais de distribution représentent 1,7% des ventes (contre 2,1% au cours de l'exercice précédent). Du fait de la contraction du chiffre d'affaires, l'absorption des frais fixes est rendue plus difficile en ce qui concerne les frais administratifs et commerciaux, pourtant en réduction de 1,6 M€ en valeur (13,8% des ventes contre 12,7% au cours de l'exercice précédent).
- Les dépenses de R&D, nettes du crédit d'impôt recherche, sont en augmentation du fait de la non-capitalisation des dépenses liées à Wuala à compter de juillet 2012 (désormais passées immédiatement en charges). Ces dépenses de R&D s'élèvent à 7,8 M€ représentant 3,6% du chiffre d'affaires contre 5,2 M€ et 2,1 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice précédent.
- En lien avec un changement des priorités stratégiques acté par le conseil d'administration du 6 novembre 2013, le groupe a constaté dans les comptes consolidés au 30 juin 2013 une dépréciation de l'ensemble des actifs incorporels relatifs à Wuala. Ainsi, l'écart d'acquisition relatif à Wuala a été totalement déprécié pour un montant de 10,1m€ de même que les autres actifs incorporels liés au développement de la technologie Wuala pour 0,8m€.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit à 1.683k€ soit 0,8% des ventes. Le résultat opérationnel retraité de la dépréciation des écarts d'acquisition s'établit à 11.818 k€, soit 5,5% des ventes contre 22.143 k€ au titre de l'exercice précédent (8,9% des ventes).

Les effectifs consolidés moyens (hors personnel mis à disposition) sont en réduction et s'élèvent à 385 personnes sur l'exercice, contre 410 au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier consolidé est une perte de 3.935 k€ contre un gain de 296 k€ au cours de l'exercice précédent. Il est notamment impacté par la perte sur la cession de 218.300 titres Loewe (-413 k€) intervenue en février 2012 et par la perte latente enregistrée à la clôture de l'exercice (-3.724 k€) sur les 1.629.762 titres Loewe encore en portefeuille au 30 juin 2013.

Le résultat avant impôts s'élève à -2.252 k€ (-1% des ventes), contre 22.438 k€ (9,1% des ventes) au titre de l'exercice précédent.

La charge d'impôt consolidée s'élève à 1.268 k€, contre 5.411 k€ au titre de l'exercice précédent. La valeur comptable des impôts différés actifs reconnus au titre des pertes fiscales au 30 juin 2013 est de 5 M€ (2,1 M€ au 30 juin 2012) dont la majeure partie au titre de l'intégration fiscale française. Le montant des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales et non reconnus s'élève à 2 M€ (3,3 M€ au 30 juin 2012). Les opérations envisagées dans le cadre de l'intégration dans le groupe Seagate ont permis de reconnaître sur la période des impôts différés précédemment non reconnus.

Le résultat net après impôts est de -3.519 k€ contre 17.027 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net par action est de -0,10 € (0,47 € au 30 juin 2012).

UNE TRÉSORERIE TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉE

en milliers d'euros	30/06/2013 12 mois	30/06/2012 12 mois
Marge brute d'autofinancement	13 404	19 669
Variation du BFR	-8 882	13 745
Flux net lié à l'activité	4 523	33 414
Flux net d'investissement	-584	-9 787
Flux net de financement	-2 165	-14 345
Trésorerie clôture	72 878	71 804
Endettement	-3 238	-5 242

- ✓ La trésorerie nette de la dette au 30 juin 2013 s'élève à 69,6m€ contre 66,6m€ à fin juin 2012.
- ✓ Le BFR opérationnel représente 13% contre 8,5% des ventes au 30 juin 2012. Le niveau de stocks a augmenté, ayant un effet défavorable sur la variation de BFR.
- ✓ Les investissements incluent principalement les nouveaux projets de R&D, ainsi que la cession d'une partie des titres Loewe.
- ✓ Le flux de financement correspond au remboursement des emprunts, aucun dividende n'ayant été versé au titre de l'exercice précédent.

PERSPECTIVES 2014

Tout au long de l'exercice, LaCie a aligné ses canaux de distribution avec le positionnement premium des produits LaCie, et mobilisé ses équipes autour de cet objectif. L'intégration avec Seagate représente un formidable challenge pour les mois à venir. La complémentarité des marques et des méthodes LaCie et Seagate va entraîner l'adaptation de l'ensemble de l'organisation, dont le rapprochement sera facilité par le projet de convergence des systèmes intégrés d'information prévu pour 2014.

Mise à disposition du public et dépôt du rapport financier annuel pour l'exercice clos au 30 juin 2013

Par ailleurs, la Société LaCie annonce par le présent communiqué avoir mis à disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le rapport financier annuel pour l'exercice clos au 30 juin 2013.

Ce rapport financier est disponible sur le site internet de la société (www.lacie.com/FR/company/investors/news.htm?id=10778). »

(b) Communiqué sur le chiffre d'affaires annuel au 27 septembre 2013

« Chiffre d'affaires au 27 septembre 2013 : en baisse de 15% »

	07/13 - 09/13 3 mois	07/12 - 09/12 3 mois	Var M€	Var %	% total T1FY14
Europe	18,9	25,7	- 6,8	-27%	39%
Americas	21,5	20,2	1,3	6%	45%
Asie	7,6	10,9	- 3,2	-30%	16%
TOTAL	48,0	56,8	- 8,8	-15%	100%

Chiffre d'affaires IFRS – données non auditées

CHIFFRE D'AFFAIRES TRIMESTRIEL EN DECROISSANCE DE 15%

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2013/2014 (clôture au 30 juin 2014), LaCie a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 48 m€, en décroissance de 15% par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent :

- A parité comparable, le chiffre d'affaires est en décroissance de 12%.
- Les ventes sont réalisées à 39% en Europe, 45% en Amériques et 16% en Asie-Pacifique. A parité comparable, les performances des trois zones évoluent respectivement ainsi : -25%, +12% et -24%.

POINTS CLES DU TRIMESTRE

LaCie et Porsche Design ont annoncé le 9 octobre le lancement de la nouvelle clé USB Porsche Design, dernière-née de la gamme d'appareils électroniques exclusifs de Porsche Design. La clé USB LaCie Porsche Design est l'un des rares périphériques ultra-portables du marché à offrir une capacité de stockage maximale de 32 Go conjuguée à la vitesse de l'USB 3.0. Alliant design, performance et technologie, cet accessoire trouve sa place sur un porte-clés, dans un sac à main ou dans une sacoche.

Le 3 octobre 2013, Seagate a annoncé qu'à la suite de son offre publique obligatoire sur les titres de LaCie (ouverte du 21 septembre 2012 au 19 octobre 2012) et d'acquisitions d'actions sur le marché, il détient 34.375.788 actions et droits de vote de LaCie, représentant 94,85% du capital et des droits de vote. Compte tenu des 60.000 actions auto-détenues par LaCie, le nombre d'actions et de droits de vote détenu par les actionnaires minoritaires est inférieur à 5% du capital et des droits de vote de LaCie.

Le 12 novembre 2013, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société Seagate Singapore International Headquarters Pte. Ltd, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant l'intégralité des actions de LaCie, au prix de 4,50 euros par action pendant une période de 10 jours de négociation. Ce projet d'offre, de même que le projet de note d'information déposé par Seagate auprès de l'Autorité des marchés financiers à cette occasion, restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

Seagate PTE Ltd a indiqué son intention, le plus tôt possible après la clôture de l'Offre, de demander la radiation des actions LaCie du marché réglementé NYSE Euronext Paris, et en application de l'article L.433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, de requérir auprès de l'AMF le retrait obligatoire des actions détenues par les actionnaires de LaCie qui n'auraient pas apporté leurs titres à l'Offre. »

2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À LA CIE

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 27 novembre 2013 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'Instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Seagate Singapore International Headquarters Pte Ltd et visant les actions de la société LaCie. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 27 novembre 2013

LaCie SA
Président Directeur Général
Monsieur Philippe Spruch